



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 01 OCTOBRE 2025

Étaient présents :

Membres de droit

Annie COMBES, Cheffe d'établissement et Présidente du conseil d'établissement
Salloua NAFFATI, adjointe à la cheffe d'établissement
Corinne SOMAINI, Directrice de l'école primaire
Laurence AMIGUES, COCAC

Représentants élus des personnels

Représentants élus des enseignants du 1^{er} degré : Véronique MENOUD et Christophe ROCHE
Représentants élus des enseignants du 2nd degré : Océane FACONNIER, Raphaëlle LE BIHAN et
Yacouba ADAMOU
Aucun personnel ATOSS

Représentants élus des parents

Zeina IBRAHIM
Silvia NOBILI

Représentants élus des élèves

Membres à titre consultatif

Loula RACHID, comité de gestion
Nima IBRAHIM, comité de gestion
Eva PARDINA, conseillère consulaire
Vincent SADEQUE, conseiller consulaire

Absents

Frédéric SCOGNAMIGLIO, Directeur administratif et financier (DISPENSE)
Anne PENDA, Conseillère Principale d'Éducation
Virginie BALCON, représentante élue des parents d'élèves
Rayan SAID BEN SAID, représentant élu des élèves
Florent PRIEUR, chef de la section consulaire
Jean MEUNIER, conseiller consulaire
Hilliyeh MOHAMED MOUSSA, vice-président du CVL

Invitée

Deksan Abdillahi Aden – nouvelle élue des représentants des élèves

La Présidente, cheffe d'établissement souhaite la bienvenue à tous. Le quorum étant atteint (16 présents dont 11 votants), la séance débute à 18h05.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame SOMAINI, directrice primaire.

La Provisure indique que cette instance se réunit à la demande de l'agence française des français de l'étranger (AEFE) pour donner un avis sur la carte des emplois.

L'ordre du jour est présenté :

1. Adoption du PV de la séance du 23/06/2025
2. Carte des emplois
3. Offre de formation : section internationale en seconde, baccalauréat français international (BFI)
4. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est **approuvé à l'unanimité** sans questions ni remarques.

CARTE DES EMPLOIS

L'AEFE demande un avis aux membres du conseil d'établissement concernant la suppression de 2 postes de détachés pour la rentrée 2026.

L'établissement présente un avis et l'AEFE décide pour les suppressions.

La proviseure présente un point sur les effectifs : topographie de la rentrée 2025 à aujourd'hui.

NIVEAU DE CLASSE	NOMBRE D'ELEVES 01/09/25	NOMBRE D'ELEVES 01/10/25
TPS et PS	4 + 35	7 + 38
MS	64	69
GS	68	70
CP	105	109
CE1	89	91
CE2	89	89
CM1	116	108
CM2	91	96
6è	92	90
5è	94	94
4è	94	90
3è	89	92
2de	116	117
1ère	112 (18 STMG)	112 (18 STMG)
Term	117 (24 STMG)	118 (24 STMG)
Totaux	1375	1390



Il n'y a pas eu de changement dans la structure de classes de l'établissement.

L'AEFE demande :

- Une fermeture d'un poste de PE (Professeur des Ecoles) (n°12654), n'étant pas pourvu depuis 2 ans. Un enseignant n'obtient pas son détachement du département 93 (Seine Saint-Denis) après plusieurs recours. Le résultat de ces recours tombe alors qu'il n'y a plus ni de temps ni de postulants.
- Une fermeture d'un poste de professeur d'EPS au secondaire (n°11737).

Dans l'établissement, il y a :

- 60 postes d'enseignants au secondaire dont 24 postes de détachés + 7 postes de résidents + 29 postes en contrat local.
- 1 poste de CPE.
- 39 postes d'enseignants au primaire dont 11 postes de détachés + 2 postes de résidents + 26 postes en contrat local.

L'AEFE connaît des restrictions budgétaires dans un contexte économique tendu mais réaffirme sa volonté de garantir un enseignement de qualité.

Cette demande appelle plusieurs remarques de la part des membres du conseil :

- Les conseillers consulaires mentionnent qu'ils feront remonter à Paris la nécessité de maintenir les postes. Ils auront une réunion pendant le séminaire de conseillers consulaires, le 13/10 avec la directrice de l'AEFE à l'Assemblée Nationale pour faire remonter l'avis du conseil d'établissement.
- Un membre du Comité de gestion se questionne sur la nécessité d'être conventionné si le nombre de résidents et de détachés diminue.
- La proviseure indique que l'AEFE a une volonté de professionnaliser les contrats locaux en organisant déjà depuis quelques années des stages à objectifs professionnalisant : MASTER 2 + PàP (professeur à professionnaliser).
- Mme la COCAC explique que le LFD est extrêmement bien doté par rapport aux autres lycées français de l'étranger.
- Les représentants élus des enseignants font part de leur inquiétude des personnels par rapport à l'avancement du mouvement de l'AEFE et aux mouvements en France.

NB : pour le vote pour formuler un avis, il y a 11 personnes avec voix décisionnaire

Vote pour avis suppression du poste de détaché en EPS – enseignant du second degré :

CONTRE : 6

ABSTENTION : 1

POUR : 4



- **Vote pour avis suppression d'un poste de professeur des écoles – enseignement du 1^{er} degré :**

CONTRE : 8

ABSTENTION : 0

POUR : 3

OFFRE DE FORMATION : SECTION INTERNATIONALE EN SECONDE, BACCALAUREAT FRANÇAIS INTERNATIONAL (BFI)

Dans la continuité du primaire, section implantée en septembre 2024 et au collège depuis la rentrée 2025, il serait souhaitable d'offrir une poursuite d'études en seconde internationale et un baccalauréat international bilingue anglais américain pour le cycle terminal. Cette proposition est examinée ce jour pour obtenir un avis formé de la part des membres du conseil d'établissement.

En BFI, les élèves ont 5h d'heures supplémentaires d'enseignement dans la langue étrangère :

- 1 h en histoire / géographie
- 2 h d'approfondissement culturel et linguistique
- 2 h de connaissance du monde

La section euro en 2^{de} serait remplacée par la SI. La section internationale propose des heures supplémentaires d'enseignement de langue vivante en histoire-géographie, en lettres étrangères. Pour les section internationale (SI) au collège, c'est Océane FACONNIER la référente.

Question parent : quel est le rythme scolaire en SI ?

Provisure : c'est une question de choix d'option qui entre dans l'amplitude réglementaire de 7h30 – 18h00.

Ce sont des élèves motivés avec des petits effectifs.

L'intérêt du BFI est dans la reconnaissance de ce diplôme à l'international, dans la valorisation de ce parcours ambitieux dans « PARCOURS SUP et en conséquence la possibilité de concourir pour un parcours post-bac sélectif.

Vote pour avis pour la continuité de parcours en seconde internationale : vote à l'unanimité

Vote pour avis pour l'instauration d'un BFI : vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Questions des parents représentants au le CE du 1^{er} octobre 2025

- L'organisation des suppléances en cas d'absences fréquentes d'un enseignant : Comment vous organisez-vous pour assurer la suppléance en cas d'absence répétée d'un prof ?



Les profs d'arabe et SES sont absents. Il s'agit de trouver des profs remplaçants. En attendant de trouver les enseignants, certains profs de l'établissement assurent des heures supplémentaires sur un temps limité.

Pour SES, le remplacement sera assuré dès demain.

En SVT, la prof est absente pour un décès ; les $\frac{3}{4}$ des heures sont assurées par des profs du LFD.

Pour l'arabe, un prof vient d'être sollicité grâce à l'IFD (Institut Français à Djibouti).

En cas de questionnement sur les absences de professeurs, les représentants sont invités à téléphoner à l'établissement. C'est aussi noté sur PRONOTE.

- L'organisation des oraux blancs pour les troisièmes et les terminales. Est-ce que cette année, l'organisation d'oraux blancs est-elle prévue pour les élèves de troisième et de terminales ?

Pour les 2 niveaux, des oraux sont prévus. Un tableau récapitulatif sera envoyé.

- La température dans les salles de cours est selon les élèves trop basse parfois réglée à 16 degrés serait-il donc possible de la régler de façon à ce que le choc thermique entre l'intérieur et l'extérieur soit moindre ?

Le système central est à 16°.

Il y a eu une intervention auprès de l'entreprise pour régler la température sur des valeurs moins basses.

La température dépend de l'exposition des salles. Dans chaque salle, il est possible de régler la température avec la climatisation et les ventilateurs.

Il y a une préconisation de la direction auprès des enseignants et du personnel à 24°.

- La sécurité des enfants sur le parking se pose encore une fois cette année. Dans le cas où le parking n'est pas sous votre responsabilité directe allez-vous mettre des moyens de régulation nécessaires et d'apaisement du trafic lors des heures de pointes ? Ou allez-vous solliciter les autorités compétentes qui pourraient réaliser un contrôle et une régulation de façon à ce que la vie de nos enfants ne soit pas en danger ?

La sécurité pour l'établissement est une préoccupation majeure.

L'ambassade et toutes les personnes du conseil d'établissement sont attentives à la sécurité.

Sur le site Kessel, il y a une première barrière avec des policiers djiboutiens avec une voiture blindée.

Le site est très embouteillé aux moments des entrées et sorties (matin et midi particulièrement). Les midis, quand il y a une présence policière au niveau du feu, la circulation se désengorge plus vite et sereinement.

Le conseiller consulaire : il est intervenu pour que cette présence policière soit présente tous les jours pour le feu (auprès de la direction de l'état-major).

La circulation étant aussi difficile sur le site Dolto, il serait important de revoir le directeur de la police.

Au vu de ces difficultés de circulation sur les 2 sites, envisager de mettre en place un groupe de travail avec tous les acteurs.



Questions diverses des représentants des personnels enseignants du 1^{er} degré

1. Formation des vacataires et des débutants qui sont employés par l'établissement. (Question déjà évoquée lors du CE du 23 juin 2025) Comment envisager une réelle formation en direction de ces personnels, qui n'ont que peu ou pas de connaissances du système au sein de nos établissements AEFÉ (posture, attitude à tenir envers les élèves, préparations et dispenses de cours, connaissance des programmes, évaluations et accompagnement des élèves, relations avec les familles...) ? Un réel « tutorat » pourrait-il être envisagé tout au long de l'année en collaboration avec la Directrice, notre EMFE et des collègues volontaires prêts à les accompagner dans ce parcours de formation.

Cette information a déjà été donnée au cours des réunions d'équipe en primaire. Pour les vacataires voici le processus de recrutement : appel à candidature pour toute personne ayant une licence + examen écrit en maths et français + entretien avec l'EMFE et la direction primaire + temps d'observation et premières prises en main, avec des temps courts de séances dans les classes repérées et acceptant d'accueillir les nouveaux vacataires. Les enseignants accueillants ont un guide d'observation à remplir. Ensuite ces vacataires sont invités à poursuivre les temps d'observation et prise en main dès qu'ils sont disponibles.

Avec l'EMFE, nous rappelons à l'entretien les exigences de l'institution. L'EMFE accueille les nouveaux recrutés pour préciser les outils de l'enseignant, les pratiques à privilégier tout comme les attendus. Un courrier leur est donné précisant ce cadre.

2. Pour compléter le dispositif des brigades de remplacement des enseignants du 1^{er} degré, l'établissement envisage-t-il de recruter des vacataires pour l'année scolaire 2025/2026 ?

Oui, selon les besoins et dès maintenant.

3. De plus en plus d'élèves à besoins spécifiques, ou élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) arrivent dans nos établissements avec pour certains une scolarisation antérieure dans d'autres systèmes éducatifs (français ou étrangers). Dans un souci de les accompagner de la meilleure des façons les enseignants peuvent-ils exiger pour ces enfants, un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui aurait déjà été mis en place ou tout document (scolaire, médical) attestant des difficultés de l'élève en question ?

Le PAP est un acte médical que seul un médecin scolaire peut faire. Par conséquent, les parents munis d'un certificat médical précisant le protocole du PAP prennent rendez-vous avec le médecin scolaire qui établira le PAP.

La COCAC rappelle la grande richesse pour les élèves à profil particulier, comme pour les élèves de la classe à vivre ensemble, partager toute une année scolaire. Les élèves acceptent très bien la différence et ne la voient plus.

Questions relatives à l'établissement

4. Concernant les collègues du site Dolto, ils devront se rendre au Lycée dans le cadre de réunions institutionnelles. Serait-il possible de leur établir un badge établissement pour leur permettre d'entrer sans se signaler systématiquement à la loge ?

Les badges sont attribués aux personnels qui travaillent sur le site KESSEL.

A l'avenir, nous pourrions envisager quelques badges "invités institutionnels" à disposition à DOLTO sous la



responsabilité de la Directrice. Le stock est cependant limité et réservé aux personnels de KESSEL

5. Concernant la vie de notre établissement, le « LFD infos » paraissait régulièrement et était diffusé via notre messagerie professionnelle. La nouvelle Direction compte-t-elle renouveler cette pratique ou utiliser un autre canal de diffusion pour nous informer des événements à venir, de la vie du lycée ? Il apparaît que les classes élémentaires manquent de visibilité par rapport à la communication globale...

Que compte mettre en place notre attachée de communication pour une meilleure lisibilité des sites « Primaire Kessel », « Maternelle/Primaire Dolto », (de nombreux projets, actions sont initiés, les retours sur les réseaux dédiés (Instagram, Facebook) n'étant pas à la hauteur au regard de l'investissement des équipes pédagogiques concernées).

Le site de l'établissement est en cours de transformation pour permettre une meilleure lisibilité des actions du LFD. C'est un travail que la chargée de communication entreprend sous la responsabilité de la direction. Il peut y avoir des initiatives proposées par les élèves pour la communication.

6. Les collègues de l'école élémentaire (sites Dolto et Kessel) ont été informés des recrutements de deux nouvelles personnes qui interviennent au titre de « Psychologue Scolaire » et « Infirmière Scolaire ». La première est aussi « Conseillère d'orientation » sur le site du lycée Sa formation actuelle lui permet-elle d'intervenir en tant que « Psychologue » sur l'établissement ? En effet, dans le cadre des fonctions spécifiques à cette spécialité, le titre de psychologue ne peut être utilisé que par des personnes disposant d'un master et ayant obtenu les diplômes requis.

Concernant l'Infirmière de Dolto, son parcours professionnel antérieur lui permet-elle d'exercer, au sein de l'établissement, les fonctions d'infirmière scolaire ?

Pour le recrutement sur le poste proposé de psychologue de l'établissement, le lycée n'a reçu qu'une seule candidature, une personne avec une licence en psychologie. Cette personne n'est pas psychologue mais peut orienter, écouter et conseiller sur le parcours d'orientation des élèves. Pour le primaire, cette personne permet des observations de classe, des rencontres avec les familles et de participer aux équipes éducatives. En ce qui concerne l'infirmière scolaire du primaire, son diplôme d'infirmière lui permet d'exercer.

7. Sur le site Dolto, des soucis récurrents sur le matériel informatique de plusieurs collègues empêchent ces derniers de travailler dans les meilleures conditions. Une révision approfondie de tout le parc informatique du site est-elle envisageable à court terme ?

Il s'agit d'une des priorités fixées au gestionnaire et à la société informatique du lycée. Lors de la visite du DAF un seul problème lui a été cependant remonté.

Certains tableaux électriques (notamment ceux concernant les classes de CE2) sont vétustes et quelque peu défectueux. Un contrôle de ces éléments pourrait-il être initié par une entreprise compétente en la matière ?

Un point sera fait avec le gestionnaire de Dolto.

Autres Points

8. Concernant le paiement des salaires des Personnels de Droit Local (PDL), quelles sont les règles, en matière de versement, établies au sein de notre lycée ? En effet, certains collègues souhaiteraient, pouvoir recevoir leurs émoluments, en adéquation avec la grille de versement mensuelle des salaires des personnels détachés de l'Education Nationale. Est-ce envisageable ?

Les personnels de droit local sont régis par les règles du droit du travail djiboutien à savoir que les salaires doivent être versés en fin de mois à terme échu avec et au plus tard huit jours après la fin du mois. Par ailleurs,



l'organisation des services du lycée (absence des personnels administratifs durant les vacances scolaires) ne permettrait pas de suivre le même rythme de versement des salaires fixés par le Trésor Public français.

9. Concernant les livraisons de bonbonnes d'eau sur le site Dolto, serait-il possible de demander au prestataire de faire les livraisons en dehors des heures de classe, par souci de sécurité ? En effet, des élèves, se rendant à l'infirmerie ou aux toilettes, pourraient en cas de manœuvre du véhicule, être heurtés par celui-ci.

Des instructions seront données en ce sens. Mais la société ne livre pas l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 19h55.

La secrétaire de séance



Corinne SOMAINI

La Présidente



LE PROVISEUR

ANNE COMBES